

DEMANDE D'INTERVENTION ERGONOMIQUE

EN COLLECTIVITÉ TERRITORIALE OU EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Mai 2022

L'intervention ergonomique proposée par le service santé, sécurité au travail et maintien dans l'emploi du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme permet d'accompagner les collectivités dans les problématiques d'organisation de service et de santé au travail.

Cette intervention pourra traiter des reclassements et de l'emploi de personnes en situation de handicap mais également de postes de travail ou de service où les agents voient leur santé se dégrader.

La démarche ergonomique se décompose en plusieurs étapes :

- analyse globale dans lequel le périmètre d'intervention négocié est inséré ;
- analyse spécifique des situations de travail retenues (identification des déterminants de l'activité et des conséquences relevant à la fois de la performance et du bien-être des salariés) ;
- propositions aux élus d'axes d'amélioration ;
- recherche de solutions et de pistes de transformation élaborées sur les bases du diagnostic.

NOM DE LA COLLECTIVITÉ OU DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC :

PERSONNE À CONTACTER POUR L'ÉTUDE ERGONOMIQUE (NOM, TÉLÉPHONE ET COURRIEL) :

NOM DE L'AGENT / DU SERVICE FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'ANALYSE (Merci de joindre une fiche de poste actualisée) :

JOUR DE TRAVAIL ET HORAIRES DU (DES) POSTE(S) :

MOTIF DE LA DEMANDE INITIALE :

À

LE

NOM DU SIGNATAIRE :

EN QUALITÉ DE :

SIGNATURE :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), nous vous informons que le Centre de Gestion du Puy de Dôme utilise, dans le cadre des obligations légales, des traitements de données à caractère personnel destinés à la gestion des études ergonomiques. Les personnes disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Le responsable de ce traitement est le Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme. Pour faire valoir vos droits de retraits, vous pouvez contacter le DPD du Centre de Gestion à l'adresse suivante : dpd@cdg63.fr